

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 5

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cession d'une venelle au
bénéfice de la commune – 100
avenue de Domont

Séance ordinaire du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch,
sous la présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : 05 OCT. 2026

Publiée le : 05 OCT. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le :

05 OCT. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M.
DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET,
Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER,
Mme CLEMENT, Mme LIMAN, M. BARSIKIAN (à partir de 20h06), M. WISS,
Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M. GINDROZ, Mme ELAIC, Mme
PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M.
JACQUET, Mme SOVERAN (à partir de 20h05), M. ZUILI, M. DUCHÊNE,
Mme AGOSTINI.

Absents excusés :

M. PRIOLON Procuration à Mme LIMAN
Mme CHARBONNIER Procuration à M. DALOYAU
M. GELLER Procuration à M. TAYBI

Secrétaire de séance :

Eric SAURAY

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°5

OBJET : Cession d'une venelle au bénéfice de la commune – 100 avenue de Domont

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'arrêté d'urbanisme n°2023-204 du 28 juillet 2023 accordant le permis de construire n°0954282380011 relatif à la création d'un ensemble de 45 logements au 100 avenue de Domont ;

VU le plan de division établi par le cabinet PICOT-MERLINI, géomètres ;

VU l'intérêt de créer un nouvel accès permettant la valorisation du parc de la Serve ;

CONSIDÉRANT qu'il convient que le promoteur HIBANA procède à une cession foncière permettant la création d'une venelle d'accès au parc de la Serve ;

Vu l'avis favorable de la commission du Cadre de vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement en date du 10 septembre 2026 ;

VU la note de présentation et sur rapport de M. GUIRAUDET,

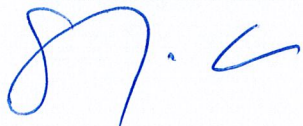
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE de la cession foncière, au bénéfice de la commune et à l'euro symbolique, de 122 m² issus de la parcelle AO 05 pour la création d'une venelle permettant l'accès au parc de la Serve.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Eric SAURAY
Secrétaire de Séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency
Président de la Communauté
d'agglomération Plaine Vallée –
Forêt de Montmorency

